

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

2023.5.3.48

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le MERCREDI 14 JUIN 2023 à 09h30 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS

Julien AGUIN, Noël BOURSIN, Véronique CHAGNAT, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Willy DELPORTE, Denis DIDIERLAURENT, Serge DURAND, Christian HUS, Sylvain JONNET, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Michel ROBERT, Thierry SEGURA, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation :
02/06/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Gilles BATTAIL a donné pouvoir à Sylvain JONNET, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Pascale GOMES a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :
08/06/2023

ABSENTS EXCUSES

Josée ARGENTIN, Philippe CHARPENTIER, Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Olivier DELMER, Thierry FLESCHE, Kadir MEBAREK, Henri MELLIER, Alain TRUCHON, Franck VERNIN, Pierre YVROUD.

Nombre de membres :
en exercice : 31
présents ou représentés : 20

OBJET : ADHESION AU COMITE NATIONALE D'ACTION SOCIALE

Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment, ses articles L.2122-12, L.2122-22 et L.5211-1 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.3.4.76 en date du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau communautaire ;

VU les statuts du Comité National d'Action Sociale ;

CONSIDÉRANT le montant annuel des cotisations fixé dans les statuts du CNAS ;

DÉCIDE

D'APPROUVER l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine au Comité National d'Action Sociale, au titre de l'année 2023, pour un montant annuel initial de 36 856,20€ TTC ;

D'AUTORISER le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Fait le mercredi 14 juin 2023 à Dammarie-Lès-Lys.

Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230614-51696-CC-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/23

Publication ou notification : 16/06/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional